

ETUDE DE CONCEPTION

Fiche de renseignement à retourner au SPANC pour toute réhabilitation ou construction nouvelle

CADRE RESERVE AU SPANC

Date réception dossier :	N° Dispositif :
Code 2 ou 10	Dossier complet : oui / non

I. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

PROPRIETAIRE

☐ Personne physique

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse principale (si adresse dispositif différente, le préciser dans la rubrique "**ADRESSE DISPOSITIF**") :

Code postal : Commune :

Portable : Mail :

Parcelle cadastrale (section et numéro) :

☐ Personne morale

Nom : N°SIRET :

Adresse principale (si adresse dispositif différente, le préciser dans la rubrique "**ADRESSE DISPOSITIF**") :

Code postal : Commune :

Téléphone : Mail :

Coordonnées interlocuteur technique/principal :

OCCUPANT (si différent du propriétaire)

Nom : Prénom :

Téléphone :

ADRESSE DISPOSITIF (si différente adresse propriétaire)

Adresse :

Code postal : Commune :

Parcelle cadastrale (section et numéro) :

ENTREPRISE REALISANT LES TRAVAUX

Nom : Commune :

Mail : Téléphone :

Nom, prénom interlocuteur :

Téléphone, mail interlocuteur :

FINANCEMENT

☐ Avec éco-prêt à taux zéro

☐ Sans éco-prêt à taux zéro

II. NATURE DU PROJET

☐ Nouvelle construction

☐ Réhabilitation d'un ANC existant

N° dispositif :

III. CARACTERISTIQUES DES LOCAUX

☐ Habitation individuelle

☐ Résidence principale

☐ Résidence secondaire

☐ Etablissement recevant du public ou professionnel

Activité :

Autre (préciser) :

Année de construction :

Nombre de chambres :

Nombre d'occupants :

Nombre de pièces principales :

Temps d'occupation/an :

IV. MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

☐ Réseau public

☐ Alimentation privée :

Existe-t-il des puits ou sources ou autre point d'eau proches de la zone prévue pour votre assainissement :

☐ Oui, préciser :

☐ Non

Dans un rayon de -35m du dispositif : ☐ oui ☐ non Si oui, précisez (mètre) :

Terrain situé dans une zone à enjeu sanitaire (ex. : périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable (se renseigner auprès de la mairie), profil de baignade,...) :

☐ Oui

☐ Non

V. CARACTERISTIQUE DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT

Superficie disponible pour l'ANC :

☐ Inf. à 50m²

☐ 50 à 100m²

☐ 100 à 200m²

☐ Sup. à 200m²

Nature de cette surface disponible :

☐ Pelouse

☐ Culture

☐ Arbre

☐ Friche

☐ Autre :

Topographie du terrain :

☐ Plat

☐ En pente

☐ Inf. 5%

☐ 5 à 10%

☐ Sup. 10%

Nature du sol en profondeur

À 0,5m

À 1m

Terre végétale

Oui / non

Oui / non

Argile

Oui / non

Oui / non

Roche

Oui / non

Oui / non

Si oui, précisez :

Sable

Oui / non

Oui / non

Autre (préciser) :

Terrain inondable :

☐ Oui

☐ Non

Destination des eaux pluviales :

☐ Réseau surface

☐ Infiltration parcelle

☐ Rétention,

☐ Autre, préciser :

préciser :

RAPPEL : IL EST INTERDIT DE REJETER LES EAUX PLUVIALES DANS LE DISPOSITIF ANC

Dispositions techniques prévues (conformément aux conditions de pose du fabricant) en cas de présence de :

☐ Charges roulantes à moins de 3m du traitement

☐ Charges statiques à moins de 3m du traitement

☐ Pente terrain <5% autour du traitement après terrassement

☐ Distance d'au moins 5m entre la filière et tout ouvrage fondé

VI. CARACTERISTIQUE DE L'INSTALLATION

FILIERES CLASSIQUES

1. <u>Prétraitement*</u>		
Choix dispositif :	☐ Fosse toutes eaux Volume (min. 3m ³) :.....m ³	☐ Bac à graisses Volume :m ³
Conseil : Mettre un bac à graisse si la fosse est à +10m de l'habitation (Min. 500l pour l'ensemble des eaux ménagères)		
Ventilations prévues	☐ En amont sur la colonne de chute des WC	☐ En sortie de fosse avec extracteur d'air
Préfiltre intégré à la fosse	☐ Oui	☐ Non
Chasse à auget	☐ Oui, volume :.....m ³	☐ Non
2. <u>Traitement</u>		
☐ TRANCHEES D'INFILTRATIONS A FAIBLE PROFONDEUR		
Sol perméable, surface disponible > 200m ² , long. 30m max., prof. 60cm. L'épuration et l'évacuation se font grâce au sol en place. Réalisable si le sol se compose d'au moins 1m de terre végétale.		
☐ Terrain plat (pente du sol <2%)	☐ Terrain en pente (<10%) <i>Tranchées perpendiculaires à la pente</i>	
Nombre de tranchées :	Nombre de tranchées :	
Longueur d'une tranchée :	Longueur d'une tranchée :	
Longueur totale :	Longueur totale :	
☐ LIT D'EPANDAGE A FAIBLE PROFONDEUR		
Terrain plat (pente <2%), surface disponible > 200m ² , sol perméable à dominante sableuse, long. 30m maxi., larg. 5m mini., prof. 0.60m. Le sol en place sert de système épurateur et de système évacuateur. Surface du lit (min. 30m ²) : Longueur du lit : Largeur du lit :		
☐ FILTRE A SABLE VERTICAL		
<i>Non drainé : Absence de sol et/ou trop perméable et/ou fracturé et/ou fissuré, sous-sol fissuré et/ou fracturé, surface 40m² env., pente <2%, prof. 1.10m, larg. 5m mini., long. 4m min., 5 drains. Le système épurateur est le sable tandis que le sol en place sert de système d'évacuation.</i>		
<i>Drainé : Sous-sol imperméable ou vulnérable (argileux ou roche compacte), surface 40m² env., prof. 1.30m, larg. 5m mini., long. 4m min., 5 drains. Le système épurateur est le sable. Exutoire des eaux usées traitées par zone d'infiltration.</i>		
☐ Non drainé	☐ Drainé	
Surface du filtre :	Surface du filtre :	
Largeur du filtre :	Largeur du filtre :	
Longueur du filtre :	Longueur du filtre :	
	Zone d'infiltration (m ²) :	

FILIERES AGREEES

☐ Filtre compact	☐ Filière phyto-épurations	☐ Micro-station : culture fixe / libre
Nom commercial de la filière :		
Nom du distributeur :		
Date d'agrément : N° agrément :		
Document Technique d'Application : oui / non		
Dimensionnement EH (Equivalent Habitant) :		
Choix du contrat d'entretien : oui / non		
Assurez-vous d'avoir la documentation : notice de pose, fiche technique et guide d'utilisation.		

Liste des dispositifs de traitement agréés par l'Etat : <https://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/agrement-des-dispositifs-de-traitement-r92.html>

TOILETTES SECHES

Séparation des urines	☐ Oui	☐ Non
Zone de compostage double, posée sur dalle étanche	☐ Oui	☐ Non
Protection contre les intempéries	☐ Oui	☐ Non
Valorisation des sous-produits sur la parcelle	☐ Oui	☐ Non
Traitement des eaux ménagères :		

REJET

Dimensionnement (selon étude de sol) :m²

Zone d'infiltration	☐ Avec drain	☐ Sans drain
Exutoire	☐ Oui	☐ Non
Le rejet superficiel n'est possible qu'après réalisation d'une étude particulière obligatoire à charge du pétitionnaire et l'autorisation écrite du propriétaire de l'exutoire.		

Liste des dispositifs de traitement agréés par l'Etat : <https://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/agrement-des-dispositifs-de-traitement-r92.html>

I. ENGAGEMENT DU PROPRIETAIRE ET DE L'INSTALLATEUR

Le propriétaire s'engage à transmettre le rapport du SPANC relatif au projet d'assainissement à son installateur.

Le propriétaire et l'installateur s'engagent, après réception de l'avis favorable du SPANC, à réaliser l'installation, conformément au projet accepté, selon la réglementation en vigueur et les règles de l'art.

Le SPANC est informé par le propriétaire ou son mandataire du commencement des travaux dans un délai compris entre 10 jours minimum et 15 jours maximum et de l'état d'avancement des travaux. Il fixe un rendez-vous avec le propriétaire pour effectuer le contrôle de vérification de bonne exécution des travaux avant remblaiement (tranchées ouvertes).

Le propriétaire s'engage à s'acquitter des redevances d'instruction de dossier au début des travaux et de certificat de conformité à la fin des travaux. Montant des redevances actualisés au 1^{er} janvier de chaque année et est disponible sur demande ou sur le site internet www.parc-grands-causses.fr. Le règlement intérieur du service est également disponible sur demande ou sur le site internet www.parc-grands-causses.fr.

Le propriétaire reste responsable du choix, du dimensionnement et du bon fonctionnement de son système d'assainissement non collectif.

Le propriétaire
(Date et signature précédée de la mention « lu et approuvé »)

PIECES A FOURNIR PAR LE PROPRIETAIRE AU SPANC

* Pièces obligatoire

- ☐ Le présent formulaire dûment complété*
- ☐ Un plan de situation*
- ☐ Un plan en coupe de la filière et de l'habitation avec le niveau de fil d'eau de sortie des eaux usées*
- ☐ Un plan d'implantation* (implantation de la construction, route, fossé, limites de propriété, puits, cours d'eau, système d'assainissement non collectif, sens de la pente...)
- ☐ Un rapport d'étude de sol et/ou de définition du système d'ANC
- ☐ Autorisation de rejet (pour les filières avec rejet en milieu hydraulique superficiel)

NB : Toute pièce manquante ou formulaire mal rempli sera (re)demandé au pétitionnaire via un contrôle de réception afin d'instruire la demande. Le délai de traitement sera décalé d'autant.

N'hésitez pas à contacter le technicien SPANC de votre secteur pour toute question ou tout renseignement complémentaire.